

**FRANCE**  
**Le vignoble bordelais miné par le mildiou**

PAGES 10-11

**MERCATO**  
**La télé en quête d'une seconde jeunesse**

PAGES 14-15



**Et là tout bascule**  
**Epopée alpine sur le mont Blanc**  
CAHIER CENTRAL, 16 PAGES

AFP



**Libération**

**ENFER ADMINISTRATIF**  
**COMMENT JE ME SUIS**  
**FAIT VOLER MON IDENTITÉ**

Faux permis, fausses plaques... Comme notre journaliste, des centaines de Français sont bombardés de contraventions injustifiées. Enquête sur le monde ubuesque de la gestion automatisée des délits routiers. **PAGES 2-5**

CYRIL ZANNETTACCI VU  
Libération  
M 00135-823-F-2,70 €

IMPRIMÉ EN FRANCE / PRINTED IN FRANCE Algérie 1,80 €, Allemagne 3,20 €, Andorre 3,20 €, Belgique 2,70 €, Canada 5,30 \$, DOM 3,20 €, Espagne 3,20 €, Etats-Unis 5,20 \$, Grande-Bretagne 2,90 £, Grèce 3,20 €, Italie 3,20 €, Liban 7800 LBP, Luxembourg 2,70 €, Maroc 29 Dh, Pays-Bas 3,20 €, Portugal (continental) 3,60 €, Suisse 3,60 FS, Suisse alémanique 3,60 FS, Tunisie 8,70 DT, Zone CFA 2600 CFA.

n'est «pas très contente». Ils ont dû renoncer aux grands projets, comme s'acheter un appartement ou aux petits rêves de voyages. «J'ai porté plainte cinq ou six fois mais ils ne font rien. Je leur ai tout donné, son nom, son adresse, même sa plaque d'immatriculation. Qu'est-ce que je peux faire de plus? L'amener dans un papier cadeau?»

## «Pièges»

Sofiane a été obligé de faire deux stages de récupération de points («190 euros le premier, 230 euros le deuxième») pour ne pas perdre son permis et donc son travail. Il a eu des phases de découragement – «C'est bon, prenez tout» – de «démence» – «Je vais aller choper le type» – d'angoisse – «Et si je n'arrivais plus à payer le loyer?» Au bout de sept ans, il a réussi à se faire rembourser environ la moitié des sommes prélevées. Pour le reste, c'est inextricable: «Il y a des ATD à la Trésorerie du Val-d'Oise, d'autres dans le Val-de-Marne et puis d'autres encore à Paris. Elles ne sont pas reliées. A chaque fois, il faut faire la contestation séparément. Ça me prend un temps fou.»

«Il m'arrive même de défendre des avocats pénalistes de renom qui ne

comprennent pas le fonctionnement... commente son avocat, M<sup>e</sup> Rémy Josseaume. Vous prenez le droit pénal général, vous faites l'inverse et vous obtenez le droit routier.» Comme beaucoup de ses confrères, il déplore une «politique de dissuasion de la contestation», avec des parcours «semés de pièges». «Pendant des années, personne n'a rien voulu entendre parce qu'il y avait une certaine bien-pensance relative à la sécurité routière. Aujourd'hui, on en découvre certains effets délirants...» En 2012, sans se concerter, avec deux autres avocats, ils ont dénoncé une violation de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme qui garantit à tout citoyen le droit d'accès à un tribunal. La CEDH leur a donné raison et a condamné la France à trois reprises.

Dans la foulée, le Défenseur des droits a publié une décision où il critique la «complexité du dispositif répressif en matière de sécurité routière». Tout y passe: le fait d'être obligé de consigner le montant de l'amende pour pouvoir la contester, la «complexité des formulaires», les délais de réponse des OMP si longs que certaines amendes sont majorées dans l'intervalle ou encore des OMP «qui outrepassent leurs

pouvoirs, rejetant des demandes recevables en la forme». Dix ans plus tard, la situation n'a pas vraiment changé. Au téléphone, deux juristes spécialistes du droit routier au pôle justice et liberté du Défenseur des droits confirment: le nombre de saisines ne cesse d'augmenter, «les gens sont démunis». «Il y a plusieurs administrations et plusieurs ministères impliqués [les Finances, la Justice, l'Intérieur, ndlr]. Et il n'y a pas d'actions coordonnées. Les usagers contactent la Trésorerie qui leur dit que c'est l'OMP, qui leur répond que ce n'est pas le bon formulaire...»

Chaque soir, j'enfonce ma main dans la boîte aux lettres un peu comme les candidats de cette épreuve de *Fort Boyard* qui plongeaient à l'aveugle dans une urne, soit vide soit remplie d'affreuses bestioles. J'en viens à chérir la sensation du bois rugueux, celle qui dit l'absence de courrier. Pendant que je conteste à la chaîne, Kevin Costner sillonne à toute berzingue l'Ile-de-France. Il sème quelques avis Google sur son passage. Je sais désormais qu'il dit souvent «au top», qu'il aime les burgers, les sushis et le bœuf loc lac, qu'il est très soucieux de l'hygiène des lieux qu'il fréquente, qu'il se rend dans un nombre incalculable de garages

Suite de la page 3 porte quel numéro, même farfelu.

Le 5 avril, dans ma boîte aux lettres, une nouvelle enveloppe blanche. Cette fois, elle contient un rappel d'amende forfaitaire majorée (jamais reçue), le cran au-dessus d'une contravention impayée (jamais reçue non plus). Une voiture avec une autre immatriculation a été flashée en excès de vitesse. Somme à payer: 180 euros. Est-ce Kevin Costner en gougette à 2h42 du matin, à Mont-l'Évêque (un village de 404 habitants dont le château serait «un bel exemple du style troubadour», selon l'office du tourisme)? Quelqu'un d'autre a-t-il acheté un faux permis à mon nom? A la poste, la gentille guichetière s'apprête à prendre sa retraite. Elle a dressé sur une nappe en papier, des gâteaux et du jus de pomme. Trente ans qu'elle est là, elle a vu «les téléx» puis «la vie qui s'automatise». Elle soupire: bientôt son métier n'existera plus. Elle tamponne un nouveau courrier pour Rennes.

## «Spirale»

La nuit, Internet devient le bottin des vies qui basculent. «Abdoulaye se retrouve plongé dans une spirale infernale. On lui réclame 6214 euros pour des infractions routières dont il n'est pas l'auteur!» s'exclame RTL. «Sladana est ponctionnée chaque mois sur son salaire de plusieurs centaines d'euros d'amendes. Des infractions qu'elle n'a jamais commises, n'ayant pas de voiture. Victime d'usurpation d'identité, l'Etat lui réclame près de 10 000 euros», dit RMC. Tous les témoignages racontent la boule au ventre, les nuits blanches et l'errance dans le labyrinthe administratif à la recherche d'un interlocuteur. Le chaos soudain au nom de rien. «On arrive à un point où ils ont bousillé une partie de ma vie», résume Sladana.

Pour toute réponse à mes courriers au ventre bombé: douze lettres identiques. L'OMP de Rennes - qui se prononce uniquement sur la recevabilité puisque c'est un logiciel - a transféré à son homologue parisien: «Il appartiendra à ce dernier d'apprécier la suite à donner.» Cinq mois plus tard, ce dernier n'a donné aucune suite. Pourquoi n'a-t-il toujours pas vérifié le numéro de permis? Il suffirait d'un seul recoupement... «Cette procédure n'est malheureusement pas encore automatisée mais des travaux sont en cours pour permettre cette évolution dans l'optique de la lutte contre les fraudes dès la phase de désignation», répond Philippe Astruc. Pour le moment, une machine crache des contraventions, une autre avale des contestations. Entre les deux, une foule de naufragés gigote pour interrompre la mécanique. «L'usurpation d'identité, c'est un cauchemar de tous les diables, compatible ou au tribunal de police. Ne vous inquiétez pas, si l'officier du ministère public de Paris fait bien son travail, il va envoyer chaque contestation à son homologue de chaque département. Mais bon... Peut-être qu'il vaudrait mieux contester à nouveau chaque amende?» Longsiscine. Dans un café parisien, Sofiane,



Chaque année, l'Antai envoie 17 millions d'avis de contravention. PHOTOS C. ZANNETTACCI VU



Pour contester une amende, il ne faut pas

32 ans, brandit son «bulletin de situation», soit la liste exhaustive de ses ennuis: trois amendes concernant sa Peugeot tandis qu'une kyrielle d'autres, plus de vingt, n'ont rien à voir avec lui. Bêret blanc sur la tête et blagues pour parer l'angoisse, le chauffeur de bus compte les saisies sur son salaire depuis 2017. Il s'emmêle les pinceaux, recommence. Sofiane a l'impression d'être dans les Douze travaux d'Astérix, il court «ici» et «là», connaît les horaires de tous les Trésor public d'Ile-de-France. «Quand il s'agit de payer une amende, sur le site, c'est très simple, mais alors pour contester...»

Tout a commencé quand un ami de son frère, un type croisé à un mariage, a donné «son nom et son prénom» lors d'un contrôle de police. Quand il a vu les premières saisies sur son salaire (sans jamais recevoir les amendes préalables), la rumeur du quartier l'a aidé à remonter la piste: «le mec» a tout avoué, il a juré ses grands dieux qu'il ne recommencerait plus. Sauf que depuis cette conversation, Sofiane a reçu des dizaines d'avis de saisies administratives à tiers détenteur (ATD) et regardé 9 000 euros filer de son compte, prélevés par le Trésor public. Enfin «sur le compte commun», précise-t-il, ajoutant que «madame»

n'est «pas très contente». Ils ont dû renoncer aux grands projets, comme s'acheter un appartement ou aux petits rêves de voyages. «J'ai porté plainte cinq ou six fois mais ils ne font rien. Je leur ai tout donné, son nom, son adresse, même sa plaque d'immatriculation. Qu'est-ce que je peux faire de plus? L'amener dans un papier cadeau?»

## «Pièges»

Sofiane a été obligé de faire deux stages de récupération de points («190 euros le premier, 230 euros le deuxième») pour ne pas perdre son permis et donc son travail. Il a eu des phases de découragement - «C'est bon, prenez tout» - de «démence» - «Je vais aller choper le type» - d'angoisse - «Et si je n'arrivais plus à payer le loyer?» Au bout de sept ans, il a réussi à se faire rembourser environ la moitié des sommes prélevées. Pour le reste, c'est inextricable: «Il y a des ATD à la Trésorerie du Val-d'Oise, d'autres dans le Val-de-Marne et puis d'autres encore à Paris. Elles ne sont pas reliées. A chaque fois, il faut faire la contestation séparément. Ça me prend un temps fou.» «Il m'arrive même de défendre des avocats pénalistes de renom qui ne

comprennent pas le fonctionnement... commente son avocat, M<sup>e</sup> Rémy Josseume. Vous prenez le droit pénal général, vous faites l'inverse et vous obtenez le droit routier.» Comme beaucoup de ses confrères, il déplore une «politique de dissuasion de la contestation», avec des parcours «semés de pièges». «Pendant des années, personne n'a rien voulu entendre parce qu'il y avait une certaine bien-pensance relative à la sécurité routière. Aujourd'hui, on en découvre certains effets délirants...» En 2012, sans se concerter, avec deux autres avocats, ils ont dénoncé une violation de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme qui garantit à tout citoyen le droit d'accès à un tribunal. La CEDH leur a donné raison et a condamné la France à trois reprises.

Dans la foulée, le Défenseur des droits a publié une décision où il critique la «complexité du dispositif répressif en matière de sécurité routière». Tout y passe: le fait d'être obligé de consigner le montant de l'amende pour pouvoir la contester, la «complexité des formulaires», les délais de réponse des OMP si longs que certaines amendes sont majorées dans l'intervalle ou encore des OMP «qui outrepassent leurs

pouvoirs, rejetant des demandes recevables en la forme». Dix ans plus tard, la situation n'a pas vraiment changé. Au téléphone, deux juristes spécialistes du droit routier au pôle justice et liberté du Défenseur des droits confirment: le nombre de saisines ne cesse d'augmenter, «les gens sont démunis». «Il y a plusieurs administrations et plusieurs ministères impliqués [les Finances, la Justice, l'Intérieur, ndlr]. Et il n'y a pas d'actions coordonnées. Les usagers contactent la Trésorerie qui leur dit que c'est l'OMP, qui leur répond que ce n'est pas le bon formulaire...»

Chaque soir, j'enfonce ma main dans la boîte aux lettres un peu comme les candidats de cette épreuve de Fort Boyard qui plongeaient à l'aveugle dans une urne, soit vide soit remplie d'affreuses bestioles. J'en viens à chérir la sensation du bois rugueux, celle qui dit l'absence de courrier. Pendant que je conteste à la chaîne, Kevin Costner sillonne à toute berzingue l'Ile-de-France. Il sème quelques avis Google sur son passage. Je sais désormais qu'il dit souvent «au top», qu'il aime les burgers, les sushis et le bœuf loc lac, qu'il est très soucieux de l'hygiène des lieux qu'il fréquente, qu'il se rend dans un nombre incalculable de garages



se tromper de case ni oublier un justificatif.



Tous les témoignages racontent le stress, les nuits blanches et la galère administrative.

tant qu'il n'y a pas de jugement. Mais pour que ça arrive jusque-là, il faut avoir porté plainte. Or elles sont souvent classées pour "auteur inconnu", explique-t-on au Défenseur des droits. Et donc, comment faire? Derrière ses lunettes, M<sup>e</sup> de Caumont lance un regard malicieux: «Je vais chez Julien Courbet» – il a participé pendant quatorze ans à Sans aucun doute.

Au mois de juin, trois nouvelles amendes arrivent comme une nuée d'oiseaux. Et puis en août, patientant sagement jusqu'au retour de vacances, six de plus. Kevin Costner roule sans ceinture, il roule trop vite, il roule n'importe où en Ile-de-France. Au commissariat, dans le bureau «ça ne ramènera pas Mike Brant», des mains parfaitement manucurées tapent la myriade de dates et de chiffres. La policière récapitule: ça fait 21 contraventions, une amende forfaitaire majorée, un avis de saisie à tiers détenteurs, 5 voitures différentes.

On continue de compter l'incalculable: une trentaine de recommandés, des heures à la photocopieuse, des nuits dans le halo des histoires des autres. Pas une seule réponse de l'OMP de Paris. Plus de 1643 euros et 16 points sauvés pour Kevin Costner. «Ça peut prendre des mois avant qu'on intervienne. Les gens sont désespérés mais il y a trop de cas», dit la policière.

Ces fraudes sont tellement nombreuses que lors de la présentation des conclusions du comité interministériel de la sécurité routière, le 17 juillet, le garde des Sceaux, Eric Dupond-Moretti, a annoncé d'une voix ferme: c'en est «fini» des «petits malins» qui se livrent à des dénonciations abusives «pour ne pas perdre de points». Il veut créer un délit de «dénonciation frauduleuse» pour sanctionner tous les Kevin Costner de France.

dont il est généralement satisfait des prestations mais qu'il est déçu par la station Total Energie à Paris car, selon lui, les prix sont excessifs. Quand il va au McDo, Kevin Costner choisit le Big Mac.

### «L'enfer»

La lettre du 5 mai ne comporte pas les couleurs familières. Le code-barres n'augure rien de bon. L'entête est hostile: «Avis de saisie à tiers détenteur», «ATD», comme disent les aguerris dont Sofiane. Le stade 3 de la galère: quand le contrevenant n'a pas payé l'amende, ni l'amende forfaitaire majorée, l'Etat se sert. Cette fois, il y a un autre numéro de téléphone. Un robot s'active: «Pour une amende délictuelle forfaitaire majorée, tapez 1, pour...» Pas de touche pour une amende jamais reçue au sujet d'une infraction que l'on ne connaît pas à bord d'une voiture que l'on ne conduit pas. De toute façon, ça sonne dans le vide. Reste une adresse mail aux airs de code wi-fi, composée avec un soin quasi-maniaque pour qu'elle ne désigne personne. A «t095035», j'expose qu'en sus de ne pas avoir de permis, j'étais en reportage à Douai au moment de cette infraction. On n'est jamais trop innocent.

«Bonjour, nous ne sommes pas juge du bien-fondé des amendes, ni des majorations. Pour faire valoir votre contestation, vous pouvez écrire à...» répond l'imperturbable «t095035». Deux jours plus tard, 375 euros ont été saisis sur mon compte (plus 37,50 euros de frais de dossier). Une conseillère bancaire écoute les aventures de Kevin Costner, les amendes, la vie qui vous échappe... A la fin, M<sup>me</sup> S. glisse: «Ah oui, c'est l'enfer, je sais bien... Moi aussi. On m'a prélevé 1500 euros pour des amendes que je n'ai jamais reçues et qui ne sont pas les miennes. Je n'ai rien pu faire. C'était tellement compliqué que j'ai abandonné.»

**«Le plus fou, c'est qu'il n'y a personne qui dit: "On arrête" même quand quelqu'un reçoit des PV à la même heure à deux endroits de France.»**

**Eric de Caumont** avocat

M<sup>me</sup> S. a l'air au bout du rouleau. Deux mois plus tard, quand elle apparaît en appel vidéo, elle a démissionné et est en Martinique. Vêtu d'un tee-shirt «l'amour l'emportera», elle raconte l'histoire d'une voiture fantôme qui porte les mêmes plaques que la sienne et qui lui cause des tracas en série. Tandis qu'elle était à une fête de famille en Seine-et-Marne, «sa» voiture a été verbalisée pour «stationnement très gênant» à Orly. Et ainsi de suite, cinq fois. «J'ai essayé de les appeler, soupire-t-elle. Mon père s'est levé deux fois de suite à 4 heures du matin pour aller à la Trésorerie de Seine-et-Marne où ils ne prennent que les vingt premières personnes. J'ai écrit des courriers mais ils ont été rejetés. Je sais que ce n'est pas moi, mais je ne sais pas comment le prouver», répète-t-elle. Finalement, M<sup>me</sup> S. a trouvé plus simple de vendre sa voiture et «de ne plus jamais y penser». Sur son site, M<sup>e</sup> Eric de Caumont tente de galvaniser les désillusionnés: «Automobilistes, défendez-vous.» Et de convaincre les épuisés: «Pas de plateforme externe!» (il faut quand même taper 1, 2 ou 3). L'avocat est l'un des pionniers en droit routier. «Depuis 1984, je n'ai fait que ça, par passion», raconte-t-il dans

son cabinet du XVI<sup>e</sup> arrondissement, chemise bleue et cravate, tandis que l'un de ses collaborateurs, vêtu à l'identique, mentionne des textes de loi. A ses yeux, le problème est simple: «L'Etat a créé une pompe à fric qui permet à ceux bien renseignés de passer entre les mailles tandis que les autres sont rackettés.» «C'est le syndrome "touche pas au grisbi"», lance-t-il, citant les *Tontons Flingueurs*. Par exemple, l'un de ses clients dont les plaques ont été usurpées se retrouve avec 400000 euros de PV, explique-t-il. «Le plus fou, c'est qu'il n'y a personne qui dit: "On arrête" même quand il reçoit des PV à la même heure à deux endroits de France.» Comment faire alors? «La machine à faire du cash ne stoppe que si un humain met une notice dans le logiciel disant qu'il ne faut plus poursuivre ou qu'il faut un suivi manuel. Tant qu'il n'y a pas un être de chair et de sang qui intervient, ça ne s'arrêtera pas.» De son côté, la communication (humaine) de l'Antai se veut rassurante: «Plusieurs évolutions sont en cours, dont la remontée d'une alerte à l'OMP du contrôle automatisé dès qu'une personne est désignée abusivement.» En attendant, les procédures peuvent s'éterniser. «L'administration ne veut rien faire

### «Petit malin»

Un soir, je fixe, médusée, l'écran de mon ordinateur où s'affiche un document rose et plastifié. Il a l'air plus vrai que vrai avec mon visage, ma date de naissance et même ma signature. Voici «mon» permis de conduire, celui qu'a envoyé Kevin Costner à l'Antai pour me désigner, indique une source. J'imagine une petite main de «petit malin» appliquée à découper un fac-similé de mon passeport, à copier-coller chaque élément puis à le proposer en ligne. J'imagine Kevin Costner prospecter parmi des centaines d'identités, dans une sorte de trombinoscope géant mêlant réel et imaginaire. J'imagine une vie parallèle où je roule dans toute la France à bord de voitures fantômes. J'imagine que tout ça n'aurait jamais pu arriver à Mike Brant. Dans le bazar du petit meuble vintage de l'entrée – ou trônant désormais des enveloppes éventrées, des pochettes à amendes et des accusés de réception en pagaille – il y a aussi ce carton offert à l'exposition Pierre Dac, fond bleu et lettres blanches: «Ce n'est pas une raison parce que rien ne marche droit pour que tout aille de travers.»